



Non presentation au commissariat de police de mon ex

Par **aurore**, le **31/10/2010** à **19:23**

Bonjour, rn j'ai porté plainte contre mon ex petit ami pour violence volontaire avec 15 jours d'ITT. rn L'officier de police judiciaire l'a convoqué plusieurs fois, lui a téléphoné plusieurs fois en lui laissant des messages et ni il ne rapelle, ni il ne se présente au commissariat. rn Que va t il se passer en sachant qu'entre temps il a déménagé dans un autre département pas loin, et qu'on lui a envoyé les convocations bien sur à sa nouvelle adresse. rn merci de votre réponse

Par **billet**, le **17/12/2010** à **13:44**

Le Procureur peut requérir la force publique pour l'obliger à comparaître (art 78 du CPP), voire demander son inscription au FPR (fichier des Personnes recherchées).